

Règlement de jeu du 01/12/2025 au 24/12/2025

Jeu-concours Facebook Calendrier de l'Avent

1. Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par La Panière, dont le siège social est situé 360 boulevard Docteur Jean Jules Herbert à Aix-les-Bains (73100).

Organise un concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Calendrier de l'Avent » pour La Panière, qui se déroulera du lundi 01/12/2025 jusqu'au mercredi 24/12/2025 23h59 sur Instagram.

2. Participants

Ce jeu est ouvert gratuitement, sans obligation d'achat, à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine et en Suisse, à l'exception du personnel de La Panière et de leurs familles, ou toute autre personne vivant avec ces personnes sous le même toit et ce sous peine d'élimination d'office.

3. Conditions de participation

Pour participer, il suffit de :

- Suivre la page Facebook de La Panière.
- Réaliser l'action demandée dans la publication du jour (like, commentaire, éventuellement partage dans le respect des règles Facebook).

La participation au jeu est limitée à une participation par personne (même profil, identité, nom et prénom). 1 gagnant sera tiré au sort et sera contacté par message privé.

Toute participation ne respectant pas complètement les conditions sus-citées sera éliminée d'office.

4. Tirage au sort

Un tirage au sort est réalisé dans un délai d'environ 7 jours après chaque publication afin de désigner le gagnant du lot associé à la case du jour. Le gagnant sera contacté par message privé sur Facebook.

5. Lots mis en jeu

Seules les cases suivantes sont concernées par ce règlement :

Case n°1 : Un petit-déjeuner comprenant : une grande viennoiserie, 2 bouteilles de jus d'orange frais et 4 boissons chaudes au choix. Valeur maximale : 29€.

Case n°2 : Un lot de 2 bûchettes au choix (selon disponibilités en magasin). Valeur : 8,40€.

Case n°5 : Sélection de pains pour les fêtes : Seigle, noix, fruits, céréales et petit épeautre. Valeur maximale : 19€.

Case n°9 : Une bûche au choix (selon disponibilités en magasin). Valeur : 21,20€.

Case n°12 : Une bûche au choix (selon disponibilités en magasin). Valeur : 21,20€.

Case n°23 : Une galette des rois à récupérer lors de l'Épiphanie. Valeur : 22,60€.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni modifiables. En cas d'indisponibilité prolongée, La Panière peut proposer un lot équivalent.

6. Remise des lots

Le gagnant fournit ses coordonnées complètes (nom, prénom, e-mail, adresse postale). Selon le lot, celui-ci sera :

- à retirer en magasin La Panière dans un délai d'un mois ; ou
- expédié par La Panière ou un partenaire.

Sans réponse du gagnant sous 48h, un nouveau tirage au sort est effectué.

7. Données personnelles

Les participants sont informés que les données personnelles les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont collectées pour La Panière, responsable du traitement, afin de permettre leur participation au jeu et au tirage au sort.

Seule(s) la(es) société(s) organisatrices(s) (et ses partenaires en cas d'acceptation) sera(ont) destinataire(s) des informations.

Les données seront conservées pendant la durée nécessaire à la finalité du traitement.

Le gagnant autorise gratuitement et par avance la société organisatrice à reproduire et utiliser par tout moyen écrit, parlé ou filmé son nom et prénom à toutes fins publicitaires ou promotionnelles en relation avec le présent jeu, sans que cette utilisation lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de sa dotation.

Les données seront traitées conformément aux dispositions de notre politique de confidentialité pouvant être consultée à l'adresse suivante : [Politique de confidentialité et de protection des données personnelles \(lapaniere.com\)](https://lapaniere.com/politique-de-confidentialite-et-de-protection-des-donnees-personnelles).

8. Règlement du jeu

Le présent règlement sera mis en ligne et accessible à tous, dans la description du post pendant toute la durée du jeu concours via un lien bitly.

Facebook n'est ni organisateur ni parrain du jeu. La Panière est la seule responsable de son bon déroulement.

La Panière ne peut être tenue responsable en cas :

- d'incidents liés à l'utilisation du lot,
- de modification, report ou annulation du jeu si les circonstances l'exigent.

9. Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée en dernier ressort par la société organisatrice. Il est précisé que, la société organisatrice a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non participation d'un internaute. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la société organisatrice ou de ses sous-traitants ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au jeu.

10. Responsabilité

La société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver au gagnant pendant la jouissance du lot ou qui pourraient affecter ledit lot. La société organisatrice ne sera pas tenue responsable si le concours devait être reporté, écourté ou annulé si les circonstances l'exigent. Des additifs ou des modifications pourront éventuellement être publiés pendant le concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront réputés en faire partie intégrante. Passé un délai de 15 jours après l'annonce des gagnants, aucune réclamation ne sera acceptée.

Fait à Aix-les-Bains, le 13/11/2025.